



Communiqué de presse
N°05/AFREWATCH/2020

Lubumbashi, le 13 août 2020

« Les entreprises minières du Haut-Katanga et du Lualaba continuent à confiner leurs travailleurs sur leurs sites d'exploitation »

L'Observatoire Africain des Ressources naturelles (AFREWATCH), une organisation non gouvernementale de promotion et de protection des droits humains œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, condamne fermement toute manœuvre du pouvoir public et des entreprises minières visant à prolonger le confinement des travailleurs sur les sites d'exploitation minière en dépit de la levée de l'Etat d'urgence¹ et de l'expiration du moratoire d'un mois accordé par le Ministre national de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale². AFREWATCH exige le déconfinement immédiat de tous les travailleurs retenus illégalement sur les sites d'exploitation au profit des entreprises minières des provinces du Lualaba et du Haut-Katanga.

En effet, c'est depuis le mois de mars 2020³, suite à la pandémie de COVID-19 que certaines entreprises minières gardent en confinement leurs travailleurs sur des sites d'exploitation, loin de leurs familles respectives, mais aussi dans des conditions inacceptables⁴. Ces mesures drastiques censées prendre fin au lendemain de la levée de l'Etat d'urgence sanitaire annoncée

¹ <https://www.financialafrik.com/2020/07/22/rdc-fin-de-letat-durgence-sanitaire-le-21-juillet-reprise-echelonnee-des-activites/>

² Note circulaire N°003/CAB/MINETAT/METPS/01/2020 contenant les instructions relatives au déconfinement des travailleurs du secteur minier retenus sur le site d'exploitation. <https://deskeco.com/2020/07/16/rdc-la-ministre-du-travail-donne-1-mois-aux-miniers-pour-deconfiner-leurs-travailleurs#:~:text=Dans%20une%20note%20circulaire%20dat%C3%A9e,Lualaba%20pour%20d%C3%A9confiner%20leurs%20travailleurs.>

³ Bulletin n°2 d'information UKWELI de AFREWATCH sur l'état des lieux sommaire des impacts de la pandémie de COVID-19 sur le secteur minier en RDC. <http://www.afre-watch.org/?q=impact-de-COVID-19-sur-le-Secteur-Minier-en-RDC-Lualaba-Haut-Katanga>

⁴ Lettre publique des ONG nationales et internationales aux entreprises minières du Lualaba et du Haut-Katanga. <http://www.afre-watch.org/?q=article/lettre-publique-aux-societes-minieres-du-lualaba-et-haut-katanga>

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC +243 81 8 577 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

Email : info@afre-watch.org ; Site web : www.afre-watch.org ;

le 21 juillet 2020⁵, continuent malicieusement à être appliquées par les entreprises minières, et ce, malgré les prescrits de la note circulaire du 13 juillet du Ministre de l'emploi et de la correspondance du 31 juillet 2020⁶ du Ministre des mines exigeant à toutes les entreprises minières de procéder au déconfinement immédiat de tous les travailleurs à dater de la fin du moratoire, soit le 02 août pour le Lualaba et le 6 Août 2020 pour le Haut-Katanga⁷, sous peine d'encourir des sanctions.

Par ailleurs, AFREWATCH fait observer que la plupart des mouvements de déconfinement qui ont pu être effectués par certaines entreprises de deux provinces susvisées, notamment Congo Dongfang Mining (CDM), Compagnie Minière de Luisha (COMILU) et Minière de Kalumwe Myunga (MKM), ont été consécutifs à des multiples mouvements de grève et soulèvements des travailleurs, ce qui traduit le manque flagrant de volonté pour les entreprises minières de respecter les mesures gouvernementales et les droits humains.

De ce qui précède, AFREWATCH recommande :

- Aux entreprises minières de procéder à l'immédiat au déconfinement total des travailleurs, de prendre des mesures de protection de la santé des travailleurs et de reprendre le fonctionnement normal du travail et ;
- Aux gouvernements provinciaux du Haut-Katanga et du Lualaba, de prendre des mesures urgentes pour s'assurer du déconfinement total des travailleurs par les entreprises tel qu'exigé par le Ministre de l'emploi et celui des Mines ainsi que du respect des droits humains dans le secteur du travail.

AFREWATCH

⁵ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200722-rdc-annonces-tshisekedi-mesures-epidemie-coronavirus>

⁶ Voir la lettre du Ministre des mines du 30 Juillet 2020 portant déconfinement des travailleurs, référencée comme suit : CAB.MIN/MINES/01/00761/2020.

⁷ Note circulaire, Op.cit.

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC +243 81 8 577 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

Email : info@afrewatch.org ; Site web : www.afrewatch.org :